

| | | | |
|--|---|------------------------------------|---|
|  <p>PRÉFET DE LA VIENNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> | <p>MANIFESTATIONS et GRANDS RASSEMBLEMENTS</p> <p>Fiche d'aide au dimensionnement d'un DPS</p> | <p>MGR. AVIS.1. 08/09/2021</p> |  |
|--|---|------------------------------------|---|

Fiche d'aide au dimensionnement d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS)

Cette fiche décrit la méthode de calcul d'un DPS, ce calcul peut s'effectuer :

- Soit en s'appuyant sur la méthode décrite ci-dessous
- Soit directement sur internet, notamment via le site [securisme.net](https://www.securisme.net/spip.php?article481) au lien suivant (<https://www.securisme.net/spip.php?article481>). Après avoir renseigné les différents champs du formulaire, le type de DPS et le nombre de secouriste à mobiliser s'affiche automatiquement (annexe 1).

I. Les 5 indicateurs pris en compte dans le calcul :

- Effectif prévisible déclaré du public (**P1**).
- Effectif pondéré du public (**P**).
- Le comportement prévisible du public lié à l'activité du rassemblement (**P2**).
- Les caractéristiques de l'environnement ou l'accessibilité du site (**E1**).
- Le délai d'intervention des secours publics (**E2**).

1) L'effectif prévisible déclaré (P1).

L'estimation de l'effectif prévisible déclaré du public (P1) doit être fournie par l'organisateur de la manifestation, sous sa propre responsabilité. Il s'agit de considérer l'effectif maximal du public simultanément présent sur l'événement et non pas un effectif cumulé dans le temps. (nombre de participants au moment du pic de fréquentation)

2) L'effectif pondéré du public (P)

En fonction de l'effectif prévisible déclaré du public, il est mis en place un coefficient modérateur, dès lors où il est prévu d'accueillir sur le lieu du rassemblement, un public supérieur à 100 000 personnes.

3) Comportement prévisible du public lié à l'activité du rassemblement (P2)

En fonction du type d'événement, il convient de définir le plus précisément possible le comportement du public, afin d'identifier le niveau de risque à affecter au rassemblement.

| | | | |
|--|---|--|---|
|  <p>PRÉFET DE LA VIENNE</p> | MANIFESTATIONS et GRANDS RASSEMBLEMENTS Fiche d'aide au dimensionnement d'un DPS | MGR. AVIS.1. 08/09/2021 |  |
|--|---|--|---|

| Niveau de risque | Activité du rassemblement | Indicateur P_2 |
|------------------|--|------------------|
| Faible | - Public assis : spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, rendez-vous sportif... | 0,25 |
| Modéré | - Public debout : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon, comice agricole... | 0,30 |
| Moyen | - Public debout : spectacle avec public statique, fête foraine, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'événement... | 0,35 |
| Elevé | - Public debout : spectacle avec public dynamique, danse, feria, fête votive, carnaval, spectacle de rue, grande parade, rendez-vous sportif sans protection du public par rapport à l'événement ... - Evénement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public : hébergement sur site ou à proximité. | 0,40 |

Tout rassemblement non explicitement mentionné dans le tableau ci-dessus, devra être assimilé au rassemblement le plus proche en termes de risques. En cas de cumul d'activités sur un même site, l'indicateur (P_2) retenu sera le plus élevé des différentes activités.

4) Les caractéristiques de l'environnement ou de l'accessibilité du site (E_1)

Ces éléments sont primordiaux dans l'analyse du risque.

| Niveau de risque | Caractéristiques de l'environnement ou de l'accessibilité du site | Indicateur E_1 |
|------------------|--|------------------|
| Faible | - Structures permanentes : Bâtiment, salle « en dur »,... - Voies publiques, rues,... avec accès dégagés - Conditions d'accès aisés | 0,25 |
| Modéré | - Structures non permanentes : gradins, tribunes, chapiteaux,... - Espaces naturels : surface ≤ 2 hectares - Brancardage : 150 m < longueur ≤ 300 m - Terrain en pente sur plus de 100 mètres | 0,30 |
| Moyen | - Espaces naturels : 2 ha < surface ≤ 5 ha - Brancardage : 300 m < longueur ≤ 600 m - Terrain en pente sur plus de 150 mètres - Autres conditions d'accès difficiles | 0,35 |
| Elevé | - Espaces naturels : surface > 5 hectares - Brancardage : longueur > 600 mètres - Terrain en pente sur plus de 300 mètres - Autres conditions d'accès difficiles : Talus, escaliers, voies d'accès non carrossables,... - Progression des secours rendue difficile par la présence du public | 0,40 |

| | | | |
|--|--|------------------------------------|---|
|  <p>PRÉFET DE LA VIENNE</p> | <p>MANIFESTATIONS et GRANDS RASSEMBLEMENTS</p> <p>Fiche d'aide au dimensionnement d'un DPS</p> | <p>MGR. AVIS.1. 08/09/2021</p> |  |
|--|--|------------------------------------|---|

5) Délai d'intervention des secours publics (E2)

Il se détermine en fonction de l'éloignement entre le centre d'incendie et de secours et le site du rassemblement.

| Niveau de risque | Délai d'intervention des secours publics | Indicateur E_2 |
|------------------|--|------------------|
| Faible | ≤ 10 minutes | 0,25 |
| Modéré | > 10 minutes et ≤ 20 minutes | 0,30 |
| Moyen | > 20 minutes et ≤ 30 minutes | 0,35 |
| Elevé | > 30 minutes | 0,40 |

II. La détermination du niveau de risque et du nombre de secouristes à mobiliser :

Ces indicateurs permettent de calculer le ratio intervenant secouriste (RIS) qui définit le dimensionnement du DPS à mettre en place.

| Ratio d'Intervenants Secouristes | Type de DPS |
|----------------------------------|---|
| $RIS \leq 0,25$ | A la diligence de l'autorité de police compétence |
| $0,25 < RIS \leq 1,125$ | Point d'alerte et de premiers secours |
| $1,125 < RIS \leq 12$ | DPS de petite envergure |
| $12 < RIS \leq 36$ | DPS de moyenne envergure |
| $36 < RIS$ | DPS de grande envergure |

Exemples :

- Pour un $RIS = 2,5$ → prendre un effectif de 4 intervenants secouristes
- Pour un $RIS = 9$ → prendre un effectif de 10 intervenants secouristes
- Pour un $RIS = 12,4$ → prendre un effectif de 14 intervenants secouristes
- Pour un $RIS = 25$ → prendre un effectif de 26 intervenants secouristes
- Pour un $RIS = 53,1$ → prendre un effectif de 54 intervenants secouristes



1. Pour un ratio compris dans l'encadrement suivant « $1,125 < RIS \leq 4$ », il convient de mettre en place un effectif d'intervenants secouristes égal à 4 personnes.
2. Pour un ratio compris dans l'encadrement suivant « $4 < RIS$ », il convient de mettre en place l'effectif d'intervenants secouristes égal aux chiffres pairs indiqués de personnes.
3. Si le *RIS* trouvé est égal à un nombre impair, il faut prendre le chiffre pair *RIS* immédiatement supérieur, afin de pouvoir dimensionner le poste de secours en matière d'effectif d'intervenants secouristes.

Annexe 1 : Démarche de calcul d'un DPS (<https://www.securisme.net/spip.php?article481>)

Effectif prévisible déclaré du public (effectif maximal simultanément présent)

1000 personnes.

Niveau de risque

- Public assis : spectacle, cérémonie, réunion, restauration, sport...
 - Public debout : cérémonie, réunion, restauration, foire, salon...
 - Public debout : spectacle, fête foraine, événement sportif avec séparation du public et des sportifs...
 - Public debout : spectacle avec public dynamique, danse, fêria, carnaval, spectacle de rue, parade, événement sportif sans protection du public...
- ou événement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public et hébergement sur le site ou à proximité

Environnement et accessibilité du site

- Structures permanentes : bâtiment, salle en dur...
- Voies publiques, rues avec accès dégagé
- Conditions d'accès aisées
- Structures non permanentes : gradins, tribunes, chapiteaux...
- Espaces naturels : surfaces < 2ha
- brancardage sur plus de 150 m
- Terrains en pente sur plus de 100 m
- Espaces naturels : surfaces < 5 ha
- Brancardage sur plus de 300 m
- Terrains en pente sur plus de 150 m
- Autres conditions d'accès difficiles
- Espaces naturels : surfaces > 5 ha
- Brancardage sur plus de 600 m
- Terrains en pente sur plus de 300 m
- Autres conditions d'accès difficiles : talus, escaliers, voies d'accès non carrossables...
- Progression des secours rendue difficile par la présence du public

Délai d'intervention des secours publics

- < 10 minutes
- 10 à 20 minutes
- 20 à 30 minutes
- >30 minutes

CALCULER

Une fois les données cochées, appuyer sur icône **CALCULER**, le « RIS » apparaît et vous donne l'effectif minimum de secouriste et la catégorie du DPS prévu.

Grille d'évaluation des risques

Niveau de risque

Indicateur P2 : 0.35

Indicateur E1 : 0.35

Indicateur E2 : 0.3

Indice total de risque $i = P2 + E1 + E2 = 0.35 + 0.35 + 0.3 = 1$

Effectif prévisible déclaré du public P1 : 1000 personnes

Ratio d'intervenants secouristes : RIS = 1

Effectif pair d'intervenants secouristes : 2

Type de DPS : point d'alerte et de premiers secours

